

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune d'ARTRES : Séance du MARDI 27 FEVRIER 2024 – 18 heures 30

L'an deux mil vingt-quatre, et le vingt-sept février, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué le 19 février 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Madame Lilliane ANDRÉ, Maire.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu de la réunion de conseil du lundi 18 décembre 2023
- Tableau annuel 2024 d'avancement de grade
- Archives : convention de mise à disposition
- Demande de subvention Fonds Vert pour système de chauffage de l'école
- Demande de subvention DETR pour la mise en accessibilité des sanitaires de l'école
- Demande de subvention FSIC pour la mise en accessibilité des sanitaires de l'école
- Demande de subvention FSIC pour le système de chauffage de l'école
- Demande de subventions FSIC pour VRD salle et/ou Terrain de pétanque

Informations :

- Réunion composteur
- Point travaux rue du Marronnier
- Mutuelle moat
- Ramassage des poubelles

Et Questions diverses

Etaient présents : ANDRÉ Lilliane ; FROMONT Denis ; DUEZ Marie-José ; BERGAMINI Patrick ; RAMEZ Valérie ; LOCHU Jean-Paul ; FLOQUET Coralie ; JACQUEMIN Amandine ; BERTELOOT Guillaume ; SCHORTZEN Mélissa

Absents excusés : BLONDEL Jean-Louis ; DENDIEVEL David ; FLOQUET Laurent ; LEDIEU Isabelle.

PROCURATIONS : BLONDEL Jean-Louis à ANDRÉ Lilliane ; FLOQUET Laurent à FROMONT Denis ; DENEVIEL David à DUEZ Marie José.

Le quorum étant atteint avec 10 personnes présentes et 3 procurations sur 14, Les votes s'effectueront sur 13 voix. Madame le Maire ouvre la séance. Il est 18 heures 30 minutes.

SECRETAIRE DE SEANCE : Avec l'accord de l'assemblée, est désigné Secrétaire de Séance : Monsieur BERGAMINI Patrick.

Madame le Maire rappelle les affaires inscrites à l'ordre du jour et les questions. Le dernier point concernant la demande de subvention pour le terrain de pétanque et la VRD est reporté.

Une personne est présente dans le public.

DELIBERATION 2024-01 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 18 DECEMBRE 2023

Madame le Maire donne lecture du Compte rendu du conseil municipal du lundi 18 décembre 2023, compte rendu transmis aux membres du conseil municipal, et demande si celui-ci appelle des remarques. Puis il est proposé de procéder au vote :

Approbation unanime 13 POUR dont 3 procurations ; 0 CONTRE ; 0 ABSTENTION

Le compte rendu de la réunion du lundi 18 décembre 2023 est approuvé.



DELIBERATION 2024-02 – TABLEAU ANNUEL 2024 D'AVANCEMENT

Le tableau d'avancement 2024 de grade porte sur 2 agents qui remplissent les conditions d'avancement de grade d'adjoint technique vers le grade d'adjoint technique principal de 2eme classe.

Ce tableau n'est plus examiné par la Commission Administrative Paritaire (C.A.P) mais transmis au service carrières du CDG 59 avec les arrêtés portant l'avancement de grade des fonctionnaires.

Le tableau des effectifs sera modifié dans ce sens :

Ajout de 2 adjoints techniques principaux de 2eme classe (1 homme, 1 femme) et suppression de 2 adjoints techniques (1 homme, 1 femme) sur 2024 (1 nomination le 1^{er} Mars 2024 et 1 nomination le 1^{er} décembre 2024).

Approbation unanime 13 POUR dont 3 procurations ; 0 CONTRE ; 0 ABSTENTION

DELIBERATION 2024-03 – ARCHIVES ; CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AVEC LE CDG 59

Madame le Maire indique que le dernier diagnostic suivi d'une intervention du service archivage du CDG 59 remonte à l'année 2013 pour 85 mètres linéaire d'archive.

Un nouvel état des lieux a été réalisé en décembre 2023 par le CDG 59 pour ces 10 dernières années afin de nous accompagner dans le traitement de nos archives dans son ensemble.

Opération à réaliser :

- Réalisation des éliminations réglementaires
- Trier les dossiers à conserver et les reconditionner
- Dégager de l'espace dans la salle d'archive à l'étage
- Diffuser la procédure auprès des nouveaux agents en charge de l'archivage...

Une convention d'adhésion aux missions optionnelles proposées aux collectivités affiliées au CDG 59 est proposé à la commune d'Artres afin de mettre à disposition de la collectivité des agents experts pour garantir le bon déroulement de cette mission.

Le temps de traitement et le temps administratif ainsi que le déplacement est estimé pour cette mission à 4059 € TTC selon l'offre BPA 2023-95 du CDG 59.

Cette dépense est inscrite dans le BP 2024.

Puis il est proposé de passer au vote :

Approbation unanime 13 POUR dont 3 procurations ; 0 CONTRE ; 0 ABSTENTION

Le conseil municipal d'ARTRES approuve la prise en charge par le CDG 59 de cette prestation et autorise Madame le Maire à signer cette offre et l'ensemble des documents s'y afférent.

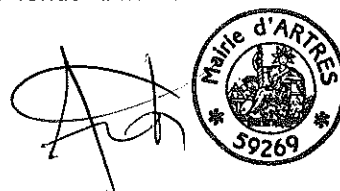
DELIBERATION 2024-04 – DEMANDE DE SUBVENTION FONDS VERT POUR UN SYSTEME DE CHAUFFAGE DE L'ECOLE

Madame le Maire rappelle le projet.

L'école de la Rhonelle d'Artres est le bâtiment le plus énergivore de la commune. Il est donc nécessaire de poursuivre le programme de réduction de nos consommations énergétiques qui a débuté en 2021 par l'isolation et le remplacement de la toiture de l'école.

Ce projet pourrait se réaliser en juillet-août 2024. Il est estimé à ce jour à 88 556,10 €HT soit 106 267,32 €TTC selon devis. D'autres devis sont attendus afin de porter un choix définitif.

La commune sollicite l'Etat pour l'attribution d'une subvention au titre du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (Fonds Vert à hauteur de 80%).



Cet investissement sera inscrit au BP 2024.

Puis il est proposé de procéder au vote :

Approbation unanime 13 POUR dont 3 procurations ; 0 CONTRE ; 0 ABSTENTION

Le Conseil Municipal valide cette demande de subvention auprès de l'état et autorise Madame le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette demande de subvention FONDS VERT dans le cadre des travaux de remplacement du système de chauffage de l'école pour 2024.

DELIBERATION 2024-05 – DEMANDE DE SUBVENTION DETR POUR LA MISE EN ACCESSIBILITÉ DES SANITAIRES DE L'ECOLE DE LA RHONELLE

Madame le Maire rappelle que l'école de la Rhonelle d'Artres et son centre municipal dispose actuellement de toilettes composées de 3 blocs sanitaire pour l'ensemble.

Depuis la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, l'accessibilité des ERP (Établissement Recevant du Public) est soumise à la norme PMR (Personne à Mobilité Réduite). Ce projet a pour objectif de faciliter l'accès des personnes handicapées notamment aux toilettes dans les espaces publics, tout en garantissant leur sécurité.

Notre commune souhaite finaliser ce projet afin que l'ensemble des bâtiments communaux répondent à cette norme PMR.

Les travaux envisagés ont été estimés selon devis à 19 781,47 €HT et pourraient commencer en juillet 2024 dès le commencement des vacances scolaires d'été.

La commune sollicite l'Etat pour la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour l'année 2024 à hauteur de 30% : **le montant de la demande est de 5934,44 €.**

Le plan prévisionnel est présenté à l'assemblée par Madame le Maire et Denis Fromont, 1^{er} adjoint.

Cet investissement sera inscrit au BP 2024.

Puis il est proposé de procéder au vote :

Approbation unanime 13 POUR dont 3 procurations ; 0 CONTRE ; 0 ABSTENTION

Le conseil municipal adopte cette demande de subvention DETR et autorise madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet.

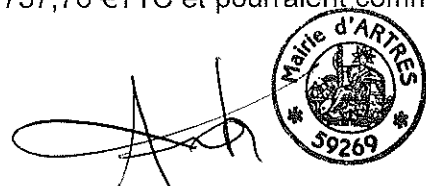
DELIBERATION 2024-06 – DEMANDE DE SUBVENTION FSIC POUR LA MISE EN ACCESSIBILITÉ DES SANITAIRES DE L'ECOLE DE LA RHONELLE

Madame le Maire rappelle que l'école de la Rhonelle d'Artres et son centre municipal dispose actuellement de toilettes composées de 3 blocs sanitaire pour l'ensemble.

Les travaux faisant l'objet de la présente demande de subvention sont des travaux de mise aux normes pour les personnes à mobilité réduite concernant l'école de la Rhônelle et le centre municipal de la commune d'Artres.

Depuis la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, l'accessibilité des ERP (Établissement Recevant du Public) est soumise à la norme PMR (Personne à Mobilité Réduite). Ce projet a pour objectif de faciliter l'accès des personnes handicapées notamment aux toilettes dans les espaces publics, tout en garantissant leur sécurité.

Les travaux envisagés ont été estimés à 19 781,47 €HT soit 23 737,76 €TTC et pourraient commencer en

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal features a central emblem, the text 'Mairie d'ARTRES' around the top edge, and the number '59269' at the bottom. The signature is a stylized, cursive script.

juillet 2024 dès le commencement des vacances scolaires d'été pour s'achever fin août 2024 pour la prochaine rentrée scolaire 2024/2025.

La commune sollicite Valenciennes Métropole pour une demande de subvention FSIC à hauteur de 6923,53 €. Cette dépense est inscrite dans le BP 2024.

Puis il est proposé de procéder au vote :

Approbation unanime 13 POUR dont 3 procurations ; 0 CONTRE ; 0 ABSTENTION

Le Conseil Municipal valide cette demande de subvention auprès de Valenciennes Métropole et autorise Madame le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette demande de subvention FSIC dans le cadre des travaux de remplacement du système de chauffage de l'école pour 2024.

DELIBERATION 2024-07 – DEMANDE DE SUBVENTION FSIC ENERGIE POUR LE SYSTEME DE CHAUFFAGE DE L'ECOLE DE LA RHONELLE

Madame le Maire rappelle le projet.

L'école de la Rhonelle d'Artres est le bâtiment le plus énergivore de la commune. Il est donc nécessaire de poursuivre le programme de réduction de nos consommations énergétiques qui a débuté en 2021 par l'isolation et le remplacement de la toiture de l'école.

Ce projet pourrait se réaliser en juillet-août 2024. Il est estimé à ce jour à 88 556,10 €HT soit

106 267,32 €TTC selon devis. D'autres devis sont attendu afin de porter un choix définitif.

La commune sollicite Valenciennes Métropole pour l'attribution d'une subvention au titre du FSIC correspondant au maximum à 50% du montant de l'assiette avec un reste à charge pour la commune de 20%.

Cette dépense est inscrite dans le BP 2024.

Puis il est proposé de procéder au vote :

Approbation unanime 13 POUR dont 3 procurations ; 0 CONTRE ; 0 ABSTENTION

Le Conseil Municipal valide cette demande de subvention auprès de Valenciennes Métropole et autorise Madame le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette demande de subvention FSIC dans le cadre des travaux de système de chauffage pour l'école de la Rhonelle pour 2024.

Informations

- Réunion composteur

Madame le Maire explique la procédure d'utilisation du composteur et s'appuie sur une présentation du SIAVED.

Deux réunions seront programmées :

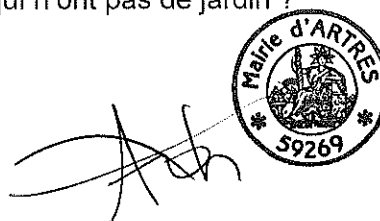
Le 3 et 6 avril 2024 dans la salle de mariage/conseil municipal de la mairie d'Artres.

Madame le maire indique que les administrés recevront une documentation à ce sujet.

Valérie RAMEZ demande quel est le degré d'obligation ?

Madame le Maire répond qu'il faut réduire ses déchets appelé « biodéchets » et ne devront plus être jeté dans les poubelles « tout venant ».

Patrick BERGAMINI demande qu'en est-il pour ceux qui n'ont pas de jardin ?



Madame le Maire répond que cette question a été soulevée au SIAVED et n'a pas eu de réponse à ce jour.

- Ramassage des poubelles

Patrick BERGAMINI demande des précisions sur le non-ramassage des poubelles dans certaines rues et notamment sur la place de la Fontaine.

Faut-il que les riverains de la place de la fontaine doivent descendre leurs poubelles ou les laisser devant chez eux comme auparavant.

Denis FROMONT explique également que dans certaines situations (exemple travaux) le camions ne peut pas passer.

Quelle est la procédure lorsqu'il n'y a pas de passage ?

Madame le Maire indique qu'après des débuts chaotiques, l'entreprise actuelle prend enfin ses marques et le ramassage revient enfin pratiquement à la normale.

Également Madame le Maire répond que chaque administré peut appeler le SIAVED (numéro spécifique).

Lorsque la municipalité est informée, elle appelle le SIAVED pour programmer un nouveau passage.

- Point travaux rue du Marronnier

Denis FROMONT évoque l'avancement des travaux qui est aujourd'hui dans les temps. Le branchement vers les particuliers s'effectue principalement par fusée. Cette solution évite l'ouverture de tranchée et évite une traversée de la zone des travaux plus compliquée.

Madame le Maire appelle au civisme de chacun afin de respecter les feux tricolores de cette zone de travaux. La gendarmerie effectue durant la durée de ces travaux des contrôles pour la sécurité de tous. Encore quelques semaines à patienter.

- Mutuelle « MOAT »

Madame le Maire explique la démarche d'une représentante de la mutuelle MOAT pour signer une convention de village avec Artres.

Il n'est pas envisagé pour l'instant d'engager une consultation avec cette mutuelle considérant qu'il y a déjà une convention avec la mutuelle « Just' Ensemble » et que l'attente des Artrésiens sur le domaine des mutuelles n'est pas demandé.

- Contrôle par affichage radar de la vitesse

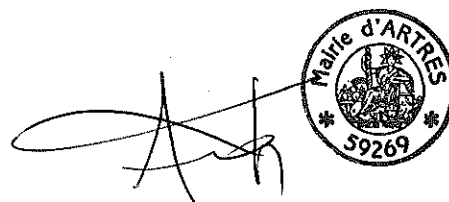
Jean Paul LOCHU indique que le contrôleur de vitesse à l'entrée de la commune n'affiche plus la vitesse.

Madame le Maire répond qu'il ne fonctionne plus après 13 années de service.

- Demande de possibilité d'installer une borne de recharge pour véhicule électrique

Valérie RAMEZ demande s'il est possible d'installer une borne électrique pour les véhicules électriques.

Madame le Maire explique qu'il faut se rapprocher de Valenciennes Métropole et qu'il y a un plan de déploiement avec la CAVM et l'ADEME. A ce jour notre commune n'est pas concernée pour une installation de ce type.



- Travaux zone Valboval

Melissa SCHORTZEN demande où en est les travaux VALBOVAL ?

Madame le Maire précise que le désamiantage est en cours, la zone de travaux est clôturée et sécurisée.

- Caméras de surveillance de la commune

Valérie RAMEZ demande où en est le projet d'installation des caméras de surveillance.

Madame le Maire rappelle que nous sommes dans un groupement de commande CAVM et que ce projet est à ce jour planifié pour l'année 2025, il est prévu selon une étude de la gendarmerie d'équiper la commune de 17 caméras.

L'appel d'offre doit être lancé courant 2024 par Valenciennes Métropole.

- Parking rue de la Fontaine

Jean Paul LOCHU demande où en est le projet d'installation d'un parking drainant rue de la Fontaine.

Denis FROMONT répond qu'il y a un délai d'attente concernant la rétrocession d'une parcelle d'accès à ce terrain par le département du Nord. Les travaux estimés doivent commencer courant mai 2024.

Questions Diverses :

Madame le Maire donne lecture d'un courrier de madame STAS, pharmacienne du village adressé à l'ensemble du conseil municipal.

Le courrier demande la possibilité de réserver deux places de parking devant la pharmacie, rue du Marronnier durant les créneaux d'ouverture avec pose d'un panneau.

Madame le Maire indique qu'il n'y a pas de texte clairement explicite mais que l'arrêt « minute » est une possibilité sans garantir une réservation stricte pour la pharmacie.

Il est néanmoins proposé à Madame STAS, présente dans l'assemblée d'analyser la possibilité de réaménager cet espace (supprimer certains parterres pour augmenter le stationnement) et de faire un point d'ici quelques mois.

Prochaines Manifestations 2024 :

Pâques : chasse aux œufs le 30 mars 2024

Brocante le 14 avril 2024

Run & Bike le 2 juin 2024

Fête de la musique le 14 juin 2024

Fête des écoles le 22 juin 2024

Animation le 14 juillet 2024

Marche rose le 29 septembre 2024

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 h 50.



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal contains the text 'Maire d'ARTRES' at the top and '59269' at the bottom, with a central emblem. The signature is written in a cursive style.